

Les unités urbaines

Au 1^{er} janvier 2020, le département de l'Allier compte 12 unités urbaines, ainsi que 2 communes appartenant à une unité urbaine d'un département voisin (Saône-et-Loire) :

- de 50 000 à 99 999 habitants : 2 unités urbaines (Montluçon et Vichy)
- de 20 000 à 49 999 habitants : 1 unité urbaine (Moulins)
- de 5 000 à 9 999 habitants : 4 unités urbaines (Commentry, Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Digoin (71))
- de 2 000 à 4 999 habitants : 6 unités urbaines (Bourbon-l'Archambault, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, Nérís-les-Bains, Saint-Germain-des-Fossés et Varennes-sur-Allier).

Définition de l'INSEE :

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces seuils (200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties) résultent de recommandations adoptées au niveau international. En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN).

L'actuel zonage des unités urbaines daté de 2020 est établi en référence à la population connue au recensement de 2017 et sur la géographie du territoire au 1^{er} janvier 2020.

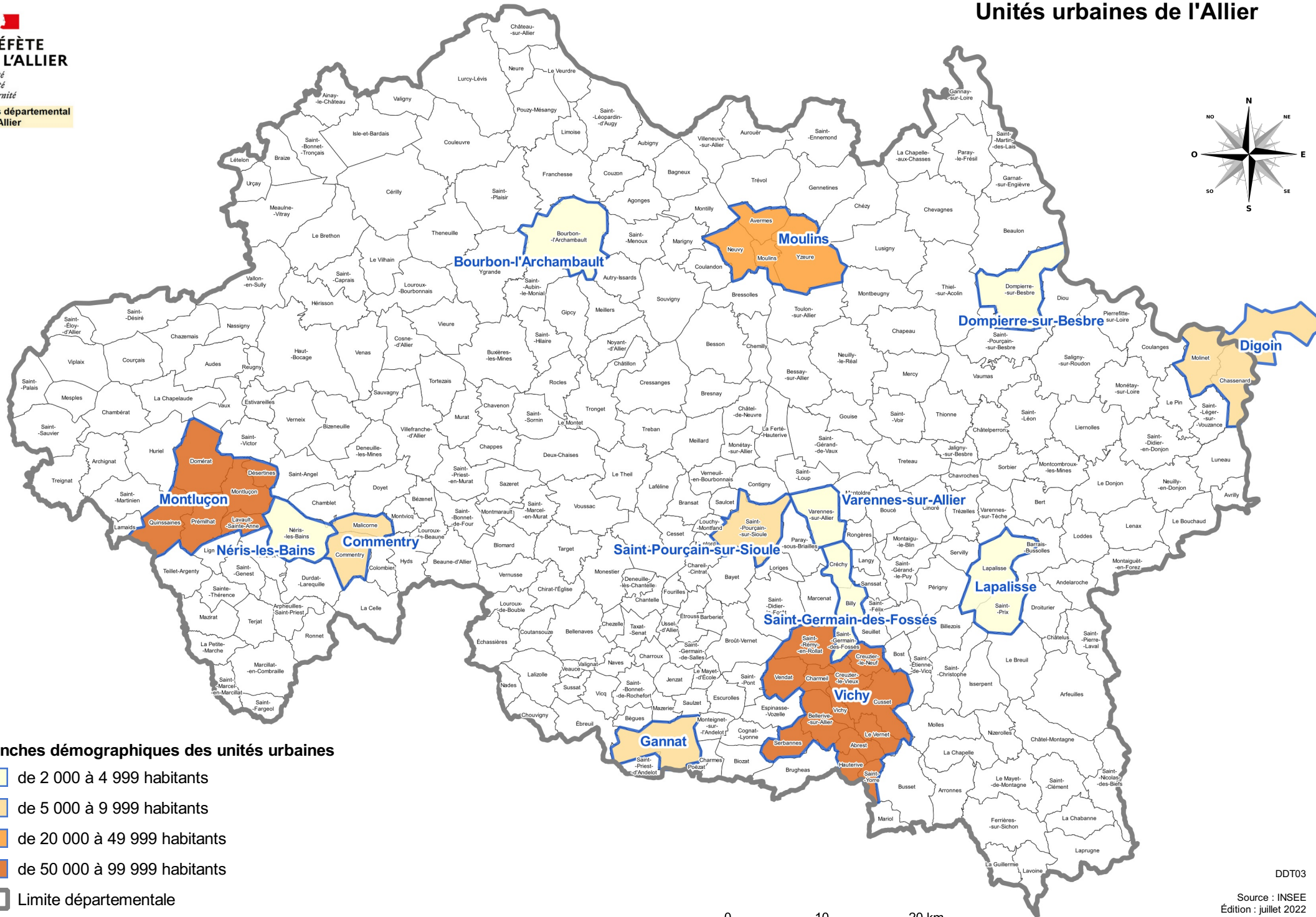
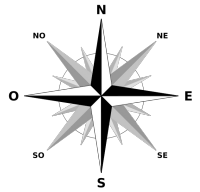


**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Atlas départemental
de l'Allier**

Unités urbaines de l'Allier



DDT03

Source : INSEE
Édition : juillet 2022

Fond cartographique : Admin Express IGN®